

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

### Etaient présents sous la présidence de Francis ERARD :

Raynald Royère, Christian Coignot, Marcel Spilmann, Vincent Blanchot, Jean-Michel Berthelot, Jean-Pierre Gatouillat

### Etaient absents excusés :

Jean-Pierre Brunet donne pouvoir à Jean-Michel Berthelot  
Denis Philippe

### 1/ approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 13 juin 2016.

### 2/ désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mr Christian Coignot est élu secrétaire.

### 3/ VOTE DE LA DM 1

Le président explique au comité syndical que pour permettre la prise en charge des rémunérations de décembre, il y lieu d'opérer un virement de crédit sur le compte 6531 (indemnités) suite à une erreur d'estimation lors de la confection du budget primitif. Le reliquat disponible sur le compte 6411 (agent titulaire) est suffisant pour permettre ce virement.

Le comité syndical vote à l'unanimité la DM 1 au budget 2016 qui est équilibrée à la somme de 300 €.

### 4/ ENTRETIEN DES LOCAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Président explique au comité syndical que le contrat relatif à l'entretien des locaux scolaires arrive à expiration le 31 décembre 2016. Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises : deux ont répondu.

L'analyse au regard des critères de sélection retenus (prix pour 60% et temps passé pour l'intervention pour 40%) permet le classement suivant :

- l'entreprise AGNET totalise un nombre de points fixé à 8.63
- l'entreprise SANI totalise un nombre de points fixé à 9.53

Le comité syndical retient donc l'offre de la société SANI pour un montant annuel de 10 535 € ht, sachant que le contrat est conclu pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 5/ CREATION D'EMPLOI

Le Président explique au comité syndical qu'un agent titulaire du service technique (adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe) est susceptible de bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe compte tenu de son ancienneté. Le Président relève la valeur professionnelle de cet agent, qui devrait faire valoir son droit à retraite fin 2017.

Sur proposition du Président, le comité syndical accepte de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

### Informations et questions diverses :

- Le président informe le comité qu'il recevra les évêchés lors de la réception des vœux le 27 janvier
- Mr Gatouillat :
  - souhaite connaître la position de la Préfète sur le devenir du SIGE. Le président informe le comité qu'à ce jour aucun arrêté de dissolution n'a été pris.
  - demande des nouvelles du CPI : le président va les contacter en début d'année pour les inviter à continuer le rangement de leur local comme prévu

- Mr Royère évoque l'enquête publique qui va se dérouler du 27 décembre au 13 janvier 2017 et qui sera chargée de recueillir les avis des habitants sur la proposition de rattacher la partie Macey du hameau à la commune de Saint Lyé. Il donne les résultats de l'élection de la commission consultative qui sera invitée à donner également un avis. Le commissaire enquêteur assurera une permanence à Grange l'Evêque le 4 janvier 2017.

Le Président,

Francis ERARD